

Direction des affaires juridiques, institutionnelles
et corporatives, et des communications

Québec, le 4 décembre 2025

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE



Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents
N/dossier : MMTGT01082

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 19 novembre 2025 pour l'obtention des documents suivants :

« En vertu des articles 9 et 10 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous désirons obtenir l'information et les documents mentionnés ci-dessous pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 inclusivement pour le Programme d'attribution de triporteurs et des quadriporteurs, dont l'établissement est mandataire en vertu du contrat QC-RAMQ-20230208:

- **1. Le nombre de quadriporteurs, toutes catégories confondues, ayant été payés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale à titre de mandataire dans le contrat d'approvisionnement QC-RAMQ-20230208 pour la période visée**
- **2. Le nombre de quadriporteurs pour chacune des catégories au contrat : « compact », « standard », « robuste » et « bariatrique » ayant été payés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale à titre de mandataire dans le contrat d'approvisionnement QC-RAMQ-20230208 pour la période visée, en ventilant la quantité de chacune des catégories par fournisseur:**
 - **Catégorie Compact, Star 4, Orthofab**
 - **Catégorie Standard, Astro, Orthofab**
 - **Catégorie Standard, Fortress S-410, Sunrise Medical**
 - **Catégorie Robuste, Fortress S-410 HP, Sunrise Medical Catégorie Bariatrique, Pursuit ES, Pride Mobility**

Également, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025 inclusivement, je désire obtenir l'information et les documents en lien avec les éléments ci-dessous, toujours dans le cadre du Programme d'attribution de triporteurs et des quadriporteurs :

- 3. **Le nombre d'autorisations données par le mandataire pour qu'une commande soit acheminée pour l'acquisition d'un quadriporteur de la catégorie Robuste Fortress S-410 HP, Sunrise Medical**
- 4. **Le nombre d'autorisations données par le mandataire pour qu'une commande soit acheminée pour l'acquisition d'un quadriporteur de la catégorie Bariatrique Pursuit ES, Pride Mobility**

5. Finalement, pour toute la période du 1^{er} septembre 2024 au 18 novembre 2025, toute documentation transmise par le mandataire (votre établissement) à l'autre mandataire du programme, aux établissements ou à la RAMO et toute documentation transmise à votre établissement par l'autre mandataire ou la RAMO, par correspondance papier, courriel, fax ou tout autre moyen, en lien avec la conformité (ou non-conformité) de l'un ou l'autre des appareils mentionnés à la présente. »

À cet égard, vous trouverez ci-joint le document nommé : Réponses 1,2,3,4 – MMTG01082 répondant à vos points 1 à 4.

Concernant le point 5, veuillez trouver ci-joint 5 échanges de courriels répondant à votre demande. Veuillez toutefois noter que des renseignements de nature personnelle et confidentielle ont été caviardés, conformément aux articles 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « LADOP »).

De plus, des renseignements concernant des usagers ont été caviardés, en vertu des articles 2 et 5 de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux*, (ci-après la « LRSSS »).

Au surplus, plusieurs renseignements contenus dans les courriels ne vous sont pas accessibles puisque nous sommes d'avis qu'ils relèvent davantage de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Conformément à l'article 48 de la LADOP, nous vous référons à ce dernier, aux coordonnées suivantes :

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Mme Mélanie Paradis
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements confidentiels par intérim
C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3
Téléphone : 418 682-5171
Télécopieur : 418 266-3395

En terminant, si vous êtes insatisfaite de notre réponse, soyez informée qu'en vertu de la Loi, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

Nous espérons le tout à votre convenance et vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.


Audrey Serraiocco, technicienne juridique
Pour : Stéphanie Savard, avocate
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Dossiers administratifs et employés

SS/as

p. j. Avis de recours
Dispositions législatives invoquées
Documents

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

Chapitre R-22.1

LOI SUR LES RENSEIGNEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

2. Au sens de la présente loi, est un renseignement de santé et de services sociaux tout renseignement qui permet, même indirectement, d'identifier une personne et qui répond à l'une des caractéristiques suivantes:

1° il concerne l'état de santé physique ou mentale de cette personne et ses facteurs déterminants, y compris les antécédents médicaux ou familiaux de la personne;

2° il concerne tout matériel prélevé sur cette personne dans le cadre d'une évaluation ou d'un traitement, incluant le matériel biologique, ainsi que tout implant ou toute orthèse, prothèse ou autre aide suppléant à une incapacité de cette personne;

3° il concerne les services du domaine de la santé et des services sociaux offerts à cette personne, notamment la nature de ces services, leurs résultats, les lieux où ils ont été offerts et l'identité des personnes ou des groupements qui les ont offerts;

4° il a été obtenu dans l'exercice d'une fonction prévue par la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2);

5° toute autre caractéristique déterminée par règlement du gouvernement.

De plus, un renseignement permettant l'identification d'une personne tels son nom, sa date de naissance, ses coordonnées ou son numéro d'assurance maladie est un renseignement de santé et de services sociaux lorsqu'il est accolé à un renseignement visé au premier alinéa ou qu'il est recueilli en vue de l'enregistrement, de l'inscription ou de l'admission de la personne concernée dans un établissement ou de sa prise en charge par un autre organisme du secteur de la santé et des services sociaux.

Malgré les premier et deuxième alinéas, un renseignement qui concerne un membre du personnel d'un organisme du secteur de la santé et des services sociaux ou un professionnel qui y exerce sa profession, y compris un étudiant ou un stagiaire, ou qui concerne un mandataire ou un prestataire de services d'un tel organisme n'est pas un renseignement de santé et de services sociaux lorsqu'il est recueilli à des fins de gestion des ressources humaines.

À moins que le contexte n'indique un sens différent, le mot «renseignement» utilisé sans qualificatif dans la présente loi désigne un renseignement de santé et de services sociaux.

5. Tout renseignement détenu par un organisme est confidentiel et, sous réserve du consentement exprès de la personne qu'il concerne, il ne peut être utilisé ou communiqué que conformément à la présente loi. Lorsqu'il est possible d'utiliser ou de communiquer un tel renseignement sous une forme ne permettant pas d'identifier directement la personne concernée, l'utilisation ou la communication doit se faire sous cette forme.

Pour l'application de la présente loi, un renseignement est considéré détenu par un organisme même lorsque ce dernier en confie la conservation à un tiers.

MANDATAIRE DE L'EST / IRDPQ, Demande d'accès à l'information MMGT01082	
1. Le nombre de quadriporteurs, toutes catégories confondues, ayant été payés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale à titre de mandataire dans le contrat d'approvisionnement QC-RAMQ-20230208 pour la période visée	
2. Le nombre de quadriporteurs pour chacune des catégories au contrat : « compact », « standard », « robuste » et « bariatrique » ayant été payés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale à titre de mandataire dans le contrat d'approvisionnement QC-RAMQ-20230208 pour la période visée, en ventilant la quantité de chacune des catégories par fournisseur: - o Catégorie Compact, Star 4, Orthofab - o Catégorie Standard, Astro, Orthofab - o Catégorie Standard, Fortress S-410, Sunrise Medical - o Catégorie Robuste, Fortress S-410 HP, Sunrise Medical - o Catégorie Bariatrique, Pursuit ES, Pride Mobility	
2024-09-01 au 2025-08-31	
MODÈLE	NB
ORTHO FAB Star 4	3
ORTHO FAB Astro	82
SUNRISE Fortress S410	7
SUNRISE Fortress S410 HP	4
PRIDE Pursuit ES	13
TOTAL	109

3. Le nombre d'autorisations données par le mandataire pour qu'une commande soit acheminée pour l'acquisition d'un quadriporteur de la catégorie Robuste Fortress S-410, HP Sunrise Medical	
4. Le nombre d'autorisations données par le mandataire pour qu'une commande soit acheminée pour l'acquisition d'un quadriporteur de la catégorie Bariatrique Pursuit ES, Pride Mobility	
2025-09-01 AU 2025-10-31	
MODÈLE	NB
SUNRISE Fortress S410 HP	1
PRIDE Pursuit ES	5
TOTAL	6

Bruno Lemelin (CIUSSSCN)

De: SANR <SANR@ramq.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 octobre 2025 11:06
À: Melissa Plante (CIUSSSCN)
Cc: Bruno Lemelin (CIUSSSCN); Martine Laborde (CCSMTL); Malgorzata Depa (CCSMTL); Fournier Marie-Pier
Objet: RE: Points d'ancrage pour la prise du transport adapté
Pièces jointes: Réseau de distribution - Sunrise Famille S-410 v8.pdf

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Art. 48 LADOP

Gail Yuzichuk

RAMQ | Conseillère en application de programmes
Service de l'application normative et de la révision

Édifice Claude-Castonguay

Direction de la gestion des programmes et du soutien à la prestation de service
1125, Grande Allée Ouest, dépôt Q021
Québec (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682.5190. poste 5219
gail.yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca

www.ramq.gouv.qc.ca

De : Melissa Plante (CIUSSSCN) <melissa.plante.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 octobre 2025 17:11
À : SANR <SANR@ramq.gouv.qc.ca>
Cc : Bruno Lemelin (CIUSSSCN) <bruno.lemelin.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : Points d'ancrage pour la prise du transport adapté
Importance : Haute

***ATTENTION :** Ce courriel ne provient pas de notre organisation. Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe sans préalablement vous assurer de la légitimité de ce courriel. Votre adresse courriel gouvernementale (@ramq.gouv.qc.ca) ne doit servir qu'à des activités professionnelles.



Art. 53, 54 et
56 LADOP

Bonjour @SANR

Est-ce que vous avez des développements quant aux points d'ancrage pour la prise du transport adapté ? Nous avons notre premier enjeu à cet effet dans le région 05 ESTRIE (Granby, pour être précise). L'ergothérapeute nous dit avoir été avisée par courriel (sans identification de l'entité ayant envoyé ledit message) que le SUNRISE FORTRESS S410 ne possédait pas d'ancrage pour la fixation au sol pour la prise du transport adapté. Heureusement, cette information lui a été transmise avant de commander (mais pas avant qu'elle en fasse l'essai clinique).

Est-ce qu'il y a eu des avancées depuis votre discussion avec le mandataire de l'Ouest en juin 2025? Peut-être que l'information s'est perdue durant la période estivale (et que ma mémoire fait défaut) ? Entre la perte de [REDACTED] comme représentant SUNRISE et la reprise temporaire par [REDACTED] pour l'entière du Québec, je ne suis pas certaine que les points de service pour l'Est sont épaulés adéquatement pour l'application du contrat d'approvisionnement. Les professionnels demandeurs se font également refuser des essais (tel que déjà mentionné dans une autre conversation : je vais d'ailleurs documenter où il y a eu faille, tel que requis par Gail.Yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca).

Aussi, est-ce qu'il serait possible de faire mettre à jour par le MSSS, dans le guide de gestion, l'Annexe 6 – RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DES SERVICE ? Voir en pièce jointe la version transmise par [REDACTED] en juillet 2025. Cette version diffère de celle au guide.

Merci de l'attention que vous porterez à mes requêtes,

Cordialement,

**Mélissa Plante, ergothérapeute N.B. –Bien vouloir utiliser l'adresse du Programme pour toute communication
Responsable clinique pour l'équipe des Programmes ministériels**

Progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec

525, boul. Hamel, Québec (Québec) G1M 2S8

Guide de gestion des Programmes

[Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des ambulateurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) «Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de lui transmettre ; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courrier électronique et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint».

Bruno Lemelin (CIUSSSCN)

De: Bruno Lemelin (CIUSSSCN)
Envoyé: 11 juin 2025 11:30
À: Malgorzata Depa (CCSMTL); Suzie Roy; Fournier Marie-Pier; Yuzichuk Gail
Cc: Martine Laborde (CCSMTL); Melissa Plante (CIUSSSCN); Programmes Ministériels
Objet: RE: Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancrages pour le transport adapté

Bonjour Malgo,

Art. 53,
54 et 56
LADOP

[REDACTED] À ma connaissance, cette problématique ne s'est pas présentée dans l'Est. Ceci s'explique probablement par le fait que les attributions des modèles Sunrises sont très limitées. Cela n'empêche pas que je trouve la situation préoccupante.

Cordialement,

Bruno Lemelin

Chef de programme DITSADP, Aides techniques mobilité et PACEC
IRD PQ
525, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél. : 418 529-9141 poste 6762
Télécopieur : 418 529-4267

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'À PARTIR DU 6 NOVEMBRE, MON NUMÉRO DE POSTE SERA LE 46762

De : Malgorzata Depa (CCSMTL) <malgorzata.depa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 9 juin 2025 17:00
À : Suzie Roy <Suzie_Roy@ssss.gouv.qc.ca>; Fournier Marie-Pier <marie-pier.fournier@ramq.gouv.qc.ca>; Yuzichuk Gail <gail.yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca>
Cc : Martine Laborde (CCSMTL) <martine.laborde.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Lemelin (CIUSSSCN) <bruno.lemelin.ciuusscn@ssss.gouv.qc.ca>; Melissa Plante (CIUSSSCN) <melissa.plante.ciuusscn@ssss.gouv.qc.ca>; Programmes Ministériels <programmes.ministeriels.irglm@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancrages pour le transport adapté
Importance : Haute

Bonjour,

J'ai été mise au courant d'une situation problématique par une thérapeute ayant fait une demande pour un appareil Fortress à l'entente (voir pj). L'utilisateur ayant reçu le Fortress ne peut pas utiliser le transport adapté avec ce modèle étant donné l'absence d'ancrages pour le transport adapté. De plus, les anti-basculants sont trop bas pour reculer sur la rampe du véhicule adapté avec l'appareil. La thérapeute a eu la confirmation de Sunrise à l'effet que les appareils Fortress à l'entente ne sont pas conformes pour être utilisés avec le transport adapté. J'ai moi-même eu la même information du représentant, M [REDACTED]

Art. 53, 54 et
56 LADOP

[REDACTED] Aussi, selon lui Sunrise ne pourra pas ajouter des ancrages supplémentaires car cela nécessiterait plusieurs tests d'ingénierie et respect de normes, ce qui prendrait beaucoup de temps à mettre en place. Cela est problématique pour l'utilisateur étant donné qu'il s'agit d'un remplacement et que cette personne avait l'habitude de se déplacer beaucoup en quadriporteur et en transport adapté conjointement. Cela est également problématique pour d'autres usagers qui souhaiteraient utiliser le transport adapté avec les quadriporteurs Fortress. Depuis les 15 dernières années les quadriporteurs à l'entente avaient toujours des ancrages pour le transport adapté et cela n'était donc pas un enjeu pour nous avant maintenant.

J'ai regardé dans le document des Fiches techniques de l'appel d'offre 2024 (voir pj, j'ai gradé juste les sections concernant les appareils Standard et Robuste car les deux Fortress à l'entente appartiennent à ces catégories) et il y a effectivement une section où le soumissionnaire doit cocher (oui ou non) si l'appareil présente des "points d'ancrage et transport à bord d'un véhicule adapté". Voici donc nos questions:

1. Est-ce que Sunrise avait coché OUI ou NON à cette section des fiches techniques présentées à l'appel d'offres? (catégorie Standard et Robuste)
2. Est-ce que la présence de points d'ancrage est une obligation pour être admissible à l'appel d'offres? (pour nous, mandataire, ainsi que les usagers ça devrait être obligatoire!)

Bruno et Mélissa, avez-vous eu des similaires à l'Est?

Avec toute ma collaboration

Malgorzata Depa erg. M.Sc.

Responsable clinique

Programmes ministériels tri/quadriporteurs, ambulateurs et tricycles/vélos adaptés

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

tél: 514-340-2085 poste 142442

Avertissement de confidentialité:

Ce message, ainsi que toutes ses pièces jointes, est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) prévu(s), est confidentiel et peut contenir des renseignements privilégiés. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de ce message, nous vous avisons par la présente que la modification, la retransmission, la conversion en format papier, la reproduction, la diffusion ou toute autre utilisation de ce message et de ses pièces jointes sont strictement interdites. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en répondant à ce courriel et supprimez ce message et toutes ses pièces jointes de votre système. Merci.

Melissa Plante (CIUSSSCN)

De: Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS)
Envoyé: 4 novembre 2025 08:42
À: 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRDQP
Objet: Re: Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS
Pièces jointes: 2025-10 Fortress incompatibilité Transpot Adapté_avis réseau (1).pdf

Super merci pour ton suivi rapide.

En espérant avoir un suivi avant 6 mois pour éviter que ma demande soit annulée 😊

Voici en pièce jointe le communiqué que nous avons reçu de IRGLM.

Bonne journée 😊

Eugénie Beaulieu
Ergothérapeute
Programme Soutien à domicile
CLSC Yvan-Duquette
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie

294 rue Deragon
Granby, Québec, J2G 5J5
Tél. : (450) 375-1442 poste 66174
Cell : [REDACTED]
Fax : (450) 375-9345
eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Art. 53, 54 et 56
LADOP

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par retour de courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De : 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRDQP <progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé : 4 novembre 2025 06:35
À : Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS) <eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS



Bonjour Eugénie,

Merci des informations partagées, lesquelles sont très pertinentes : elles seront transmises à la RAMQ. Tel que mentionné plus tôt, c'est la RAMQ qui prend les décisions en regard de la conformité (ou non) des appareils au présent

contrat. Tu pourrais peut-être attendre avant de refaire un essai clinique chez un autre fournisseur ? Je te reviendrai sur le sujet le plus tôt possible. Nous devons sûrement faire un communiqué à l'ensemble du réseau une fois l'orientation de la RAMQ donnée. Techniquement, selon ce qui est contenu au manuel de l'utilisateur de la gamme FORTRESS, le transport adapté devrait être en mesure d'ancrer et d'immobiliser au sol l'appareil (ce que nous appelons un ancrage « non-occupant » dans le langage de la mobilité).

Aussi, est-ce que tu peux me transmettre le communiqué/courriel que tu as reçu initialement pour la problématique d'ancrage (qui provenait probablement du mandataire de l'Ouest) ? Ça serait grandement apprécié 😊

Cordialement,

**Mélissa Plante, ergothérapeute N.B. –Bien vouloir utiliser l'adresse du Programme pour toute communication
Responsable clinique pour l'équipe des Programmes ministériels**

Progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec

525, boul. Hamel, Québec (Québec) G1M 2S8

Guide de gestion des Programmes

[Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des ambulateurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) «Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de lui transmettre ; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courrier électronique et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint».

De : Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS) <eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 novembre 2025 15:30

À : 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRD PQ <progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS

Salut,

J'ai lu les manuels d'instructions trouvés sur internet. Ils parlent en effet du concept d'ancrage (fixation, sécurisation) lors du transport. Dans l'un des guides il est inscrit :

Pour le transport routier, arrimez le scooter pour éviter tout déplacement accidentel et blessure aux autres occupants du véhicule brusque, ou placez le dans l'espace réservé aux bagages. Pour arrimer votre scooter, fixez les systèmes de retenue aux pare-ch arrière, comme illustré ci-dessous.

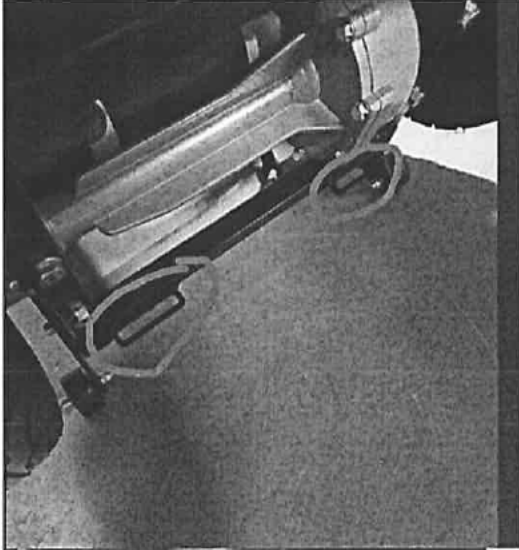
AVERTISSEMENT !

Ne restez pas assis sur votre scooter pendant son transport à bord d'un véhicule dans l'espace réservé aux bagages.



J'ai aussi contacté sunrise qui m'ont confirmé ceci et qui m'ont envoyés les photos suivantes

- «Oui il y a bien 4 points d'ancrage sur nos unités S410 et S410HP. Elles sont faites pour ancrer le quadriporteur pour le transport de l'unité. C'est-à-dire que l'utilisateur doit quand même transférer dans un siège et ne peut rester sur le quadriporteur pendant son transport.»



Est-ce que les informations suivantes sont suffisantes pour dire que le fortress peut être utilisé dans le transport adapté car il possède des points d'ancrages ? (qui prend cette décision finale)

Merci et bonne fin de journée 😊

Eugénie Beaulieu
Ergothérapeute
Programme Soutien à domicile
CLSC Yvan-Duquette
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrée

294 rue Deragon
Granby, Québec, J2G 5J5
Tél. : (450) 375-1442 poste 66174
Cell : [REDACTED]
Fax : (450) 375-9345

Art. 53, 54 et
56 LADOP

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par retour de courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De : 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRD PQ <progmsss-irdpq.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 novembre 2025 12:03

À : Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS) <eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS



Bonjour Eugénie,

Nous sommes actuellement en discussion avec la RAMQ concernant ce point de conformité (points d'ancrage compatibles avec les dispositifs d'immobilisation d'un véhicule adapté) pour l'ensemble des modèles disponibles au contrat d'approvisionnement. À ce sujet, certaines informations (partagées ci-bas, en regard de la présence ou non de points d'ancrage conformes sur les appareils SUNRISE/PRIDE) restent à infirmer/confirmer par l'entité ayant mené l'appel d'offres (ici, la RAMQ) ainsi que par les fournisseurs au contrat : il apparaît y avoir confusion et je ne suis pas certaine de la justesse des informations nous ayant été transmises jusqu'à présent.

Il en demeure pas moins que, en tant que professionnel demandeur, tu peux réviser ta recommandation et refaire un essai technique : le Programme respectera ton jugement clinique.

D'autre part, je te conseille fortement de consulter le manuel de l'utilisateur des modèles ciblés : plusieurs informations pertinentes s'y retrouvent (comme la façon de fixer l'équipement au sol lors de la prise d'un transport adapté).

Cordialement,

L'équipe des Programmes ministériels

Progmsss-irdpq.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec

525, boul. Hamel, Québec (Québec) G1M 2S8

Guide de gestion des Programmes

[Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs - Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des ambulateurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) «Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courrier électronique et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint».

De : Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS) <eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 novembre 2025 11:18

À : 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRD PQ <progmsss-irdpq.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS

Parfait merci pour les informations. Je vais donc contacter un autre fournisseur pour faire un 2e essai avec un quadriporteur ayant un ancrage.

Bonne journée 😊

Eugénie Beaulieu

Ergothérapeute

Programme Soutien à domicile

CLSC Yvan-Duquette

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie

294 rue Deragon

Granby, Québec, J2G 5J5

Tél. : (450) 375-1442 poste 66174

Cell : [REDACTED]

Fax : (450) 375-9345

eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Art. 53, 54 et
56 LADOP

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par retour de courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De : 03 CIUSSSCN DITSADP ProgMSSS-IRDPO <progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 octobre 2025 16:23

À : Eugénie Beaulieu (CIUSSSE-CHUS) <eugenie.beaulieu.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs MSSS



Bonjour Eugénie,

Art. 2 et 5

Pour répondre à tes questions :

LRSSS

« Salut petite question. On n'a reçu un courriel dernièrement indiquant que le fortress s410 ne possédait pas ancrage pour être utilisé dans le transport adapté » *D'abord, d'où provient ce courriel vous ayant avisés que les produits SUNRISE n'avaient pas d'ancrages ? En passant, le PRIDE PURSUIT ES n'a également pas d'ancrage. Ce n'est pas une exigence de l'appel d'offre. Il appartient au professionnel demandeur de s'assurer que l'équipement recommandé offre les spécificités pour répondre aux besoins fonctionnels de l'utilisateur (et aux fournisseurs/points de service de bien représenter les produits).*

« J'ai reçu pour mon usager [REDACTED] une demande de compléments d'informations à la suite de l'envoi de mes formulaires et de l'essai du fortress s410. Mon usager m'informe qu'il utilise le transport adapté pour se rendre au centre commerciale qui est plus loin de son domicile » *Est-ce que le transport adapté de la région exige des ancres sur l'équipement ? Certains transport s'y prennent autrement pour ancrer les appareils au sol (sur le châssis, par exemple).*

« Je dois donc trouver un autre modèle. Étant donné que j'ai déjà fait l'essai et que celle-ci a été concluante est-ce que je dois vraiment faire l'essai avec un autre fournisseur ou je peux simplement demander une soumission pour un modèle comparable ? » *Malheureusement, tu dois faire l'essai avec un autre modèle (ceux d'ORTHOFAB si des ancres sont*

exigés). Les essais ne servent pas juste à évaluer les capacités de conduite mais à valider l'adéquation entre les spécificités techniques et les besoins fonctionnels (comme la prise du transport adapté), les attentes de confort, la capacités de manipulation des divers accessoires, etc. ((tableau de bord, pivot du siège, confort, type de panier).

« Sinon concernant le manque ancrage sur le fortress s410 est-ce que tu penses qu'une solution est en cours pour adresser la situation ? » Pour l'instant, la RAMQ (qui est responsable des appels d'offres pour le Programme ainsi que l'application du contrat d'approvisionnement) a été mise au courant de la situation en juin 2025 : à ma connaissance, aucun développement à ce niveau. Tu pourrais peut-être contacter le point de distribution de SUNRISE (ESTRIE ROULE INC. pour ta région) à cet effet ? De mon côté, je vais relancer la RAMQ à ce niveau.

Nous attendons ton suivi pour [REDACTED] Art. 2 et 5 LRSSS

Cordialement,

Mélissa Plante, ergothérapeute N.B. –Bien vouloir utiliser l'adresse du Programme pour toute communication

Responsable clinique pour l'équipe des Programmes ministériels

Progmsss-irdpq.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec

525, boul. Hamel, Québec (Québec) G1M 2S8

Guide de gestion des Programmes

[Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs - Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des ambulateurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) «Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de lui transmettre ; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courrier électronique et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint».

PROGRAMME MINISTÉRIEL D'ATTRIBUTION DES TRIPOORTEURS ET DES QUADRIPOORTEURS

Incompatibilité modèles Fortress et transport adapté

Montréal, le 17 octobre 2025 – Nous avons été informés que les quadriporteurs Sunrise Medical Fortress S-410 et S-410 HP (à l'entente 2024-2027) ne sont pas munis d'ancrages pour permettre leur installation dans le transport adapté. À ce jour, nous ne pouvons pas ajouter de tels ancres sur ces appareils. Ainsi, si l'utilisateur pour lequel vous faites une demande prévoit utiliser le quadriporteur conjointement avec le transport adapté, veuillez recommander un autre modèle à l'entente. Notez que les instances supérieures ont été avisées et nous vous tiendrons au courant de toute information nouvelle ou pertinente à ce sujet.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

L'équipe du *Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs*
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal

Bruno Lemelin (CIUSSSCN)

De: Bruno Lemelin (CIUSSSCN) <bruno.lemelin.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 octobre 2025 08:43
À: SANR; Martine Laborde (CCSMTL)
Cc: Fournier Marie-Pier
Objet: RE: Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancragés pour le transport adapté

Allo Gail,

Je n'ai pas le contact mais si j'étais toi, j'aurais tendance à communiquer avec un responsable de la STAC.

Je te souhaite une excellente journée!

Bruno Lemelin

Chef de programme DITSADP, Aides techniques mobilité et PACEC
IRD PQ
525, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S8
Tél. : 418 529-9141 poste 6762
Télécopieur : 418 529-4267

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'À PARTIR DU 6 NOVEMBRE, MON NUMÉRO DE POSTE SERA LE 46762

De : SANR <SANR@ramq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 octobre 2025 09:16
À : Martine Laborde (CCSMTL) <martine.laborde.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Lemelin (CIUSSSCN) <bruno.lemelin.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Fournier Marie-Pier <Marie-Pier.Fournier@ramq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancragés pour le transport adapté

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Art. 48
LADOP

Gail Yuzichuk

Édifice Claude-Castonguay

Direction de la gestion des programmes et du soutien à la prestation de service
1125, Grande Allée Ouest, dépôt Q021
Québec (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682.5190. poste 5219
gail.yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca

www.ramq.gouv.qc.ca

De : Martine Laborde (CCSMTL) <martine.laborde.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 octobre 2025 15:29

À : Yuzichuk Gail <Gail.Yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca>

Cc : Malgorzata Depa (CCSMTL) <malgorzata.depa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Fournier Marie-Pier <Marie-Pier.Fournier@ramq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancrages pour le transport adapté

***ATTENTION :** Ce courriel ne provient pas de notre organisation. Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe sans préalablement vous assurer de la légitimité de ce courriel. Votre adresse courriel gouvernementale (@ramq.gouv.qc.ca) ne doit servir qu'à des activités professionnelles.

Merci pour le suivi.

Nous avisons les intervenants un par un lorsqu'ils nous demandent un Fortress qu'il n'est pas compatible avec les transports adapté. Ils nous demandent de faire un mémo pour aviser tous les intervenants. Nous allons attendre votre réponse avant d'agit.

Martine Laborde,
Chef de service orthèses-prothèses et programmes ministériels
Coordination des aides techniques
Direction DI-TSA-DP
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de Montréal
514-340-2085 p. 142513
Martine.Laborde.CCSMTL@ssss.gouv.qc.ca

De : Yuzichuk Gail <Gail.Yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 octobre 2025 14:47

À : Martine Laborde (CCSMTL) <martine.laborde.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Malgorzata Depa (CCSMTL) <malgorzata.depa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Fournier Marie-Pier <Marie-Pier.Fournier@ramq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancrages pour le transport adapté

Gail Yuzichuk

L'équipe SANR
Service de l'application normative et de la révision

Édifice Claude-Castonguay

Direction de la gestion des programmes et du soutien à la prestation de service
1125, Grande Allée Ouest, dépôt Q021
Québec (Québec) G1S 1E7
SANR@ramq.gouv.qc.ca

Bonne journée,

De : Malgorzata Depa (CCSMTL) <malgorzata.depa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2025 17:00

À : Suzie Roy <Suzie_Roy@ssss.gouv.qc.ca>; Fournier Marie-Pier <Marie-Pier.Fournier@ramq.gouv.qc.ca>; Yuzichuk Gail <Gail.Yuzichuk@ramq.gouv.qc.ca>

Cc : Martine Laborde (CCSMTL) <martine.laborde.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Lemelin (CIUSSSCN) <bruno.lemelin.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca>; Melissa Plante (CIUSSSCN) <melissa.plante.ciuussscn@ssss.gouv.qc.ca>; Programmes Ministériels <programmes.ministeriels.irglm@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Situation problématique avec quadriporteurs Sunrise à l'entente et les ancrages pour le transport adapté

Importance : Haute

***ATTENTION :** Ce courriel ne provient pas de notre organisation. Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe sans préalablement vous assurer de la légitimité de ce courriel. Votre adresse courriel gouvernementale (@ramq.gouv.qc.ca) ne doit servir qu'à des activités professionnelles.

Bonjour,

J'ai été mise au courant d'une situation problématique par une thérapeute ayant fait une demande pour un appareil Fortress à l'entente (voir pj). L'utilisateur ayant reçu le Fortress ne peut pas utiliser le transport adapté avec ce modèle étant donné l'absence d'ancrages pour le transport adapté. De plus, les anti basculants sont trop bas pour reculer sur la rampe du véhicule adapté avec l'appareil. La thérapeute a eu la confirmation de Sunrise à l'effet que les appareils Fortress à l'entente ne sont pas conformes pour être utilisés avec le transport adapté. J'ai moi-même eu la même information du représentant, M [REDACTED]

Aussi, selon lui Sunrise ne pourra pas ajouter des ancrages supplémentaires

car cela nécessiterait plusieurs tests d'ingénierie et respect de normes, ce qui prendrait beaucoup de temps à mettre en place. Cela est problématique pour l'usager étant donné qu'il s'agit d'un remplacement et que cette personne avait l'habitude de se déplacer beaucoup en quadriporteur et en transport adapté conjointement. Cela est également problématique pour d'autres usagers qui souhaiteraient utiliser le transport adapté avec les quadriporteurs Fortress. Depuis les 15 dernières années les quadriporteurs à l'entente avaient toujours des ancrages pour le transport adapté et cela n'était donc pas un enjeu pour nous avant maintenant.

J'ai regardé dans le document des Fiches techniques de l'appel d'offre 2024 (voir pj, j'ai gradé juste les sections concernant les appareils Standard et Robuste car les deux Fortress à l'entente appartiennent à ces catégories) et il y a effectivement une section où le soumissionnaire doit cocher (oui ou non) si l'appareil présente des "points d'ancrage et transport à bord d'un véhicule adapté". Voici donc nos questions:

1. Est-ce que Sunrise avait coché OUI ou NON à cette section des fiches techniques présentées à l'appel d'offres? (catégorie Standard et Robuste)
2. Est-ce que la présence de points d'ancrage est une obligation pour être admissible à l'appel d'offres? (pour nous, mandataire, ainsi que les usagers ça devrait être obligatoire!)

Bruno et Mélissa, avez-vous eu des similaires à l'Est?

Avec toute ma collaboration

Malgorzata Depa erg. M.Sc.

Responsable clinique

Programmes ministériels tri/quadriporteurs, ambulateurs et tricycles/vélos adaptés

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

tél: 514-340-2085 poste 142442

Avertissement de confidentialité:

Ce message, ainsi que toutes ses pièces jointes, est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) prévu(s), est confidentiel et peut contenir des renseignements privilégiés. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu de ce message, nous vous avisons par la présente que la modification, la retransmission, la conversion en format papier, la reproduction, la diffusion ou toute autre utilisation de ce message et de ses pièces jointes sont strictement interdites. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en répondant à ce courriel et supprimez ce message et toutes ses pièces jointes de votre système. Merci.

Eric Michaud (CIUSSSCN)

De: Melissa Plante (CIUSSSCN)
Envoyé: 7 novembre 2025 10:43
À: Bruno Lemelin (CIUSSSCN)
Objet: SUIVI ANCAGES TQP

Importance: Haute

Catégories: COMITÉ



Allo Bruno,

L'ergothérapeute Eugénie Beaulieu a vérifié auprès du transport adapté de sa région (05 ESTRIE – Granby) et : « *J'ai fait un suivi avec le transport adapté et il me confirme que les ancrages sont adéquats* ».

Donc, je lui ai dit qu'elle pouvait conserver sa recommandation initiale pour le SUNRISE FORTRESS S410 (comme nous avons discuté). Il reste à voir si je peux accepter tout de même la demande (en attente du retour de la RAMQ sur le sujet). Je t'en reparle au comité de lundi.

Merci 😊

Mélissa Plante, ergothérapeute N.B. –Bien vouloir utiliser l'adresse du Programme pour toute communication Responsable clinique pour l'équipe des Programmes ministériels

Progmsss-irdpq.ciuusscn@ssss.gouv.qc.ca

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Institut de Réadaptation en Déficience Physique de Québec

525, boul. Hamel, Québec (Québec) G1M 2S8

Guide de gestion des Programmes

[Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs - Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des ambulateurs : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[Programme d'attribution des tricycles et vélos adaptés : Guide de gestion - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) «Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de lui transmettre ; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courrier électronique et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint».